



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le **19^e** jour du mois d'**octobre** de l'an **2016**, à **18 h 38**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Katy St-Cyr, mairesse
Mme Anouk Wilsey, conseillère
M. Dominique Morin, conseiller
Mme Mathilde Noël, conseillère
M. Michel McDuff, conseiller
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse mentionne qu'en vertu de l'article 157 du Code municipal, les membres du conseil municipal étant tous présents renoncent à l'avis de convocation requis.

La mairesse constate le quorum à 18 h 38. Me Katherine Beaudoin, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-10-203

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. Dossier disciplinaire – Suspension sans solde de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
3. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
4. Levée de la séance

ADOPTÉE

2 Dossier disciplinaire – Suspension sans solde de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Résolution 2016-10-204

CONSIDÉRANT les faits reprochés à l'inspectrice en bâtiment et en environnement dans les avis disciplinaires du 3 février 2016, du 22 septembre 2016 et celui qui lui sera présenté le 24 octobre 2016;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***



Initiales

Maire

DG

QUE le conseil procède à une suspension sans solde de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Mme Hélène Ménard, pour une durée de deux (2) jours, sans possibilité d'utiliser les heures en banque afin de combler les heures manquantes dans la semaine de travail.

QUE la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à rencontrer l'employée en présence du président du syndicat afin de lui remettre la lettre de suspension.

ADOPTÉE

3 Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

4 Levée de la séance

Résolution 2016-10-205

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la séance soit levée à 18 h 40.

ADOPTÉE

**Katy St-Cyr,
Mairesse**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**